

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

94-196 DU 5 MAI 1992
/ SECRET N° / MINISTRE-DGFP-DC-SRSA.

portant révision de la situation administrative de Monsieur DIBOTI Bruno, Administrateur des SAE de 1^{er} échelon, des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAE (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

/ I S A S :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
réfonde du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant
les conditions d'intégration dans les cadres des catégories
B, C, D et E (actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/130/EF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/EF du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut des cadres de la catégorie A des services Adminis-
tratifs et Financiers -SAF-
(/u le décret n°67/50/EF du 24 février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements
notamment en son article 1er §2 ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EF du
5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement .
(/u le décret n°93/316 du 23 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 3/312 du 15 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u le décret n°88/746/LRBSJ-DGFP-DGCS du 3 décembre
1988 portant versement, reclassement et nomination de monsieur
DIBOTI Bruno, Instituteur Principal de 2^e échelon des cadres
de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (Ensei-
gnement) ;
(/u l'arrêté n°2007/EF du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u la lettre n°218/LRBSJ-DGFP-DGCS du 24 Novembre
1992 du Directeur Général de l'Administration du Territoire
transmettent le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 5 octobre
1992 ;

/ SECRET :

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur DIBOTI (Bruno), Administrateur des SAF de 1er échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale), en service à la sous-Préfecture de Sembé (Région de la Sangha) est révisée selon le tableau ci-après:

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, Hiérarchie II</u>	<u>Catégorie A, Hiérarchie II</u>
- Promu Instituteur Principal de 2e échelon, indice 780 pour compter du 24 -9-1983 (Arrêté n°303 MSN-DGAS-DEAA du 23 Janvier 1984)	- Promu Instituteur Principal de 3e échelon, indice 860 pour compter du 24 Mars 1986.
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>
-Titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option: Administration Générale, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des services Administratifs et Financiers SAF- (Administration Générale) reclassé et nommé Administrateur des SAF de 1er échelon indice 790 pour compter du 15 -12-1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.ACC=2ans (Décret n°88/746MTSSJ-DGFP-DGFCE du 3 Décembre 1988),	-Titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option: Administration Générale délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé et nommé Administrateur des SAF de 2e échelon, indice 890 pour compter du 15 -12 -1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC=néant.
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u>	
-Promu Instituteur Principal de 3e échelon, indice 860 pour compter du 24 -3 - 1986. (Arrêté n°2197 MTSSJ-DGFP-DGFCE-SAV. du 5 Avril 1988.)	

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret ^{qui} prend ~~le~~ effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée (15 ~~12~~ 1986) et de la solde à compter de la date de sa signature sera ~~enregistré~~, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./- 2

Brazzaville, le 3 Mai 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper K O Y O .-


Général Jacques Joachim YHOMBY - OPANGO./-

AMPLIATIONS:

JORC.....1
DGFF/DGCA.....2
DGFF/DG.....2
DGFF/BST.....2
DGB.....2
DGCF.....1
MEMISCDRRP/DGAT....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....1
SGG/BC.....1

